Acte publié le 18.12.2024

2.2

ARR_1181_2024

Ville de
Pont-Audemer

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
12, RUE JEAN JAURES

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,
Vu la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,
Vu l'article L 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,
Vu le code de la route
Vu l'article 610-5 du code pénal,
Vu la demande écrite de Monsieur CIMMINO Jérémy en date du 7 décembre 2024,
Considérant qu'il y a lieu de garantir la sécurité des usagers pendant la durée d'un déménagement, sis 12, rue Jean Jaurès à Pont-Audemer.

ARRÊTÉ :

Article 1 : Monsieur CIMMINO Jérémy est autorisé à stationner un véhicule immatriculé BW-201-AA à hauteur du 12, rue Jean Jaurès à Pont-Audemer sur les places autorisées à Pont-Audemer, afin de procéder à un déménagement le mardi 24 décembre 2024, de 15 heures à 16 heures.
Article 2 : La signalétique sera mise en place, avec copie de cet arrêté, par les services techniques communautaires, le lundi 23 décembre 2024.
Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront relevées selon la règlementation en vigueur.
Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, les services techniques communautaires et Monsieur CIMMINO Jérémy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
Article 5 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa notification aux intéressés.

Fait à Pont-Audemer, le 17 décembre 2024

Pour le Maire et par délégation, le Conseiller délégué, en charge de l'aménagement et des travaux

Richard DUCLOS